



PROGRAMME DE SESSION

Information sur la prévention du risque amiante



PUBLIC

Tout public



PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française
(si non, contacter l'Organisme de Formation).



DURÉE

1 jour,
soit 7 heures d'enseignement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Amener chacun à mieux comprendre ce qu'est l'amiante pour éviter toute incompréhension ou erreur d'appréciation.
- Connaître les risques de l'amiante pour la santé et les moyens de protection collective et équipements de protection individuelle à mettre en œuvre en prévention du risque.

Cette formation constitue une première sensibilisation. Elle ne satisfait pas aux exigences de l'arrêté du 23 février 2012 relatif à la formation des travailleurs exposés aux risques liés à l'amiante.

Programme de la formation :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante
- Les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante
- Les effets de l'amiante sur la santé
- Les exigences de la réglementation relative aux risques chimiques et à la prévention des risques liés à l'amiante (Code de la Santé Publique et Code du Travail)
 - Les repérages
 - Les travaux de Sous-section 3 – Sous-section 4
 - Protection des travailleurs
 - Spécificités
 - Contraintes liées aux travaux
- Les obligations du Maître d'ouvrage
- Les moyens de protection collective et équipements de protection individuelle
- La gestion des déchets

PÉDAGOGIE

- Groupe maximum de **12 personnes** ;
- **Échanges** avec le formateur et autres stagiaires ;
- **Visite de la plateforme pédagogique** ;
- **Exposé sur diaporama** ;
- Remise d'un **support de formation** ;
- **Évaluation des connaissances** en fin de session.



PROGRAMME DE SESSION

Information sur la prévention du risque amiante



ORGANISATION

L'enseignement est réalisé en continu.
Évaluation des connaissances par un QCM.



HORAIRES

Les différentes séquences de stage se déroulent
de 8h45 à 17h00.
Deux pauses sont effectuées dans la journée.

ATTESTATION DE FORMATION

Chaque demi-journée le stagiaire signe l'attestation de présence à la formation validée par le formateur.

Une attestation de fin de formation nominative est délivrée suite à la formation.

Une attestation de formation nominative est délivrée suite à la validation des compétences par le stagiaire.



FORMATEUR

Formateurs Amaxteo.



COÛT

280 € HT par personne ou
1 250 € HT forfaitaire.



DOCUMENTS À FOURNIR À L'INSCRIPTION

Un chèque ou virement du montant total du coût de la formation.